

Françoise GUÉGOT

*Seine-Maritime (2^{ème} circonscription)
Union pour un Mouvement Populaire*

Élue le 17 juin 2007

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 27 juin 2007]

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales [J.O. du 28 juin 2007]

Membre de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes [J.O. du 4 juillet 2007]

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux libertés et responsabilités des universités [J.O. des 28 et 31 juillet 2007]

Rapporteuse pour avis du projet de loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques pendant le temps scolaire obligatoire (n° 1008) [18 juin 2008]

Membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques pendant le temps scolaire obligatoire [J.O. des 19 et 24 juillet 2008]

DÉPÔT

Rapport pour avis déposé au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques pendant le temps scolaire obligatoire (n° 1008) [8 juillet 2008] (n° 1032)

INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Enseignement supérieur. Universités. Etudiants handicapés, intégration, mise en œuvre [10 octobre 2007] (p. 2682)

Sports. Jeux olympiques. Pékin 2008, participation des athlètes français, modalités [9 avril 2008] (p. 1453)

Enseignement secondaire. Rythmes et vacances scolaires. Epreuves du baccalauréat, calendrier [4 juin 2008] (p. 2899)

DÉBATS

Projet de loi n° 71 relatif aux libertés et responsabilités des universités

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion des articles [23 juillet 2007] (p. 2201, 2243)

Son intervention (p. 2221)

Thèmes :

Enseignement supérieur : diplômés (p. 2221)

Enseignement supérieur : égalité des chances (p. 2221)

Enseignement supérieur : étudiants (p. 2221)

Enseignement supérieur : orientation scolaire et professionnelle (p. 2221)

Enseignement supérieur : programmes (p. 2221)

Enseignement supérieur : universités : réforme (p. 2221, 2222)

Enseignement supérieur : personnel : enseignants-chercheurs (p. 2222)

Discussion des articles [23 juillet 2007] (p. 2263) ; [24 juillet 2007] (p. 2272, 2316) ; [25 juillet 2007] (p. 2348)

Article 6 (composition et compétences du conseil d'administration)

Son intervention (p. 2307)

Article 12 (dispositions concernant les unités de formation et de recherche de médecine, pharmacie et odontologie)

Ses interventions (p. 2333 et s.)

Article 17 (obligation de préinscription à l'entrée du premier cycle universitaire dans un établissement)

Son intervention (p. 2362)

Explications de vote et vote [25 juillet 2007] (p. 2386)

Ses explications de vote (p. 2386)

Vote pour du groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire (p. 2387)

EXAMEN DU TEXTE DE LA COMMISSION MIXTE
PARITAIRE

Avant la mise aux voix du texte de la commission mixte paritaire [1^{er} août 2007] (p. 2629)

Son intervention (p. 2631)

Thèmes :

Enseignement supérieur : égalité des chances (p. 2632)

Enseignement supérieur : étudiants (p. 2632)

Enseignement supérieur : orientation scolaire et professionnelle (p. 2632)

Enseignement supérieur : universités : autonomie (p. 2632)

Enseignement supérieur : universités : réforme (p. 2631, 2632)

Projet de loi n° 1008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques pendant le temps scolaire

Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion des articles [15 juillet 2008] (p. 4564, 4603)

Son intervention (p. 4570)

Thèmes :

Communes : service d'accueil pendant le temps scolaire : seuil de déclenchement du service d'accueil pendant le temps scolaire (p. 4572)

Coopération intercommunale : établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : service d'accueil pendant le temps scolaire (p. 4572)

Enseignement maternel et primaire : élèves : service d'accueil pendant le temps scolaire (p. 4571)

Enseignement privé : établissements sous contrat : service d'accueil pendant le temps scolaire (p. 4571)

Discussion des articles [15 juillet 2008] (p. 4630) ; [16 juillet 2008] (p. 4642)

Article 2 (principe de l'accueil des élèves pendant le temps scolaire)

Son intervention (p. 4656)

Article 5 (information sur le nombre d'enseignants grévistes – seuil de mise en œuvre du service d'accueil communal)

Ses interventions (p. 4669)

Article 7 bis (établissement par le maire d'une liste de personnes susceptibles de participer au service d'accueil)

Ses interventions (p. 4674 et s.)

Après l'article 9

Intervient sur l'ad. n° 8 rectifié de la commission des affaires culturelles (rapport d'évaluation de la mise en oeuvre du service d'accueil) (p. 4683)